

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 259

21 avril 1998

SOMMAIRE

Causerman Investissements S.A., Luxembourg	page 12386	Gernest S.A., Luxembourg	12407
CEC Consulting Engineering Constructions S.A.H., Luxembourg	12386	Gost S.A., Luxembourg	12409
CEDECO Central Development and Investment Company S.A., Luxembourg	12386	Grosso, S.à r.l., Fentange	12407
CGS International Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12388	Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	12408, 12409
Château Campenoy S.A., Luxembourg	12386	Guardian Brazil Investments S.A., Dudelange	12410, 12412
Coalinc S.A., Luxembourg	12387	Guyan S.A., Luxembourg	12410
Compagnie Générale d'Éditions Luxembourg S.A., Luxembourg	12386, 12387	Haniel Shipping, GmbH, Remich	12412, 12413
Complus Holding S.A., Strassen	12388, 12389	Happy Relations, S.à r.l., Luxembourg	12410
Connaught Luxembourg S.A., Luxembourg	12390	Hautval Enterprises S.A., Luxembourg	12410
Cotex S.A., Luxembourg	12387	Helitronic, S.à r.l., Beringen	12413
Deutsch-Luxemburgische Beratungsgesellschaft S.A., Luxembourg	12387	Helvetia, Sicav, Luxembourg	12413
Disaly S.A., Luxembourg	12389	Henraux Europe S.A.H., Luxembourg	12415, 12417
Dresdner RCM European Bond Fund Management S.A., Luxembourg	12425	Histo Construction S.A.H., Luxembourg	12417, 12419
Duhr Roger, S.à r.l., Rodange	12388	HKL Investments (PPI), S.à r.l., Luxembourg	12415
Eagle Corporation S.A., Luxembourg	12390	HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg	12414
Equity Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	12392	Holdina S.A., Luxembourg	12414
ESI S.A., Luxembourg	12392	(D)'Holzstiffchen an de Klenge Buttek, S.à r.l., Mersch	12388
Etablissements Edmond Molitor, S.à r.l., Steinfort	12393	HTF Luxholding A.G., Luxembourg	12419
Etoile Invest S.A., Luxembourg	12393	I.D. Entity S.A., Luxembourg	12420
EUM S.A., Luxembourg	12389	I.F. International Franchising Holding S.A., Luxembourg	12421
Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg	12392	Industrial Invest S.A., Luxembourg	12420
Europaper, S.à r.l., Junglinster	12393	(L)'Inédit, S.à r.l., Hesperange	12428
Europa Transport S.A., Luxembourg	12390	International Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	12421
European & Asian Fund Management S.A., Luxembourg	12394	International Eurofin S.A., Luxembourg	12421
European Communication Services S.A., Luxembourg	12394	International Executive Search Services S.A., Luxembourg	12422
European Government General Securities S.A., Luxembourg	12396	International Harvest S.A., Luxembourg	12420
European Music Distribution S.A., Luxembourg	12397	Inversora Electrica Andina S.A., Luxembourg	12422
European Partnership Holding S.A., Luxembourg	12394	Ipsos Holding S.A., Luxembourg	12421
European Sovereign Investments S.A., Luxembourg	12399	JB Boutique, S.à r.l., Luxembourg	12422
Eurostar Diamond Holding S.A., Luxembourg	12399	J.G. Muller-Lux S.A., Luxembourg	12423
Evorafin S.A., Luxembourg	12400	Joray S.A., Luxembourg	12423
Externe Holding S.A., Luxembourg	12397, 12398	Jorwine Finances S.A.H., Luxembourg	12424
Fabian Holding S.A., Luxembourg	12400	Kasex S.A., Luxembourg	12428
Fibanc International S.A., Luxembourg	12400	Kerala S.A., Luxembourg	12423
F.I.E.E. S.A., Walferdange	12392	Key Hotels S.A., Luxembourg	12423
Fintex S.A., Luxembourg	12400	Keyware, S.à r.l., Trintange	12424
Fiparsur S.A., Luxembourg	12403	Konkret, S.à r.l., Leudelange	12427
Folona S.A., Luxembourg	12394	Koudourrou S.A., Niedercorn	12427
Fontelec, S.à r.l., Luxembourg	12405	Labecaste S.A., Luxembourg	12428
Fotoinvest Luxembourg S.A., Luxembourg	12402	Lomenies S.A., Luxembourg	12428
Fratria Holding S.A., Luxembourg	12406, 12407	Lucchini International S.A., Luxembourg	12429, 12430
F & S Luxembourg S.A., Steinfort	12408	Lux-Avantage, Sicav, Luxembourg	12431
Galerie Sunnen, S.à r.l., Luxembourg	12399	Luxprop S.A., Luxembourg	12429
Gammafund Capital S.A., Luxembourg	12403	Machri S.A., Luxembourg	12429
Gartex S.A., Luxembourg	12405, 12406	Malerbetrieb Burg & Kirch, GmbH, Muenschecker	12429
Gerimmob S.A., Luxembourg	12408	Malescot S.A., Luxembourg	12427
		Manuped, S.à r.l., Alzingen	12430
		Marbristone Invest S.A., Luxembourg	12431
		Medical Stock Exchange, S.à r.l., Luxembourg	12432
		Menuiserie Poncin, S.à r.l., Lintgen	12432

CAUSERMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(03112/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CEC CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la S.A.H. CEC CONSULTING

ENGINEERING CONSTRUCTIONS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(03113/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CEDECO, CENTRAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.321.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03114/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CHATEAU CAMPENYOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 51.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la S.A. CHATEAU CAMPENYOY

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(03117/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

COMPAGNIE GENERALE D'EDITIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.560.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(03120/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.570.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 19 décembre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Thomas Charles Strike, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au Commissaire aux Comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election des administrateurs A:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.;

Election des administrateurs B:

M. Thomas Charles Strike.

3) Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à élire MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 août 1997.

6) La perte qui s'élève à AUD 295.445,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGS INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03116/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

D'HOLZSTIFFCHEN AN DE KLENGE BUTTEK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place St Michel.

R. C. Luxembourg B 36.967.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Stemper-Minnemeister

La gérante

(03136/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DUHR ROGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 21.898.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Duhr

Le gérant

(03141/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

COMPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.647.

Les bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

WOOD, APPLETON & CO S.A.

Signature

(03122/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

COMPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.647.

Report of the Board of Directors to the Annual General Meeting of the 19th September 1996

Dear Shareholders,

In conformity with legal and requirements, we have the pleasure to inform you as to our company's activities for the ended financial year and to submit to your approval the Statutory Accounts at the 31st December 1994 and 1995.

From the accounts it appears that the company made a loss of (5,173,356.- LUF) at 31st December 1994 and made a profit of 180,543,749.- LUF at 31st December 1995.

We propose to allocate the loss as follows:

Loss for the financial year 1994	(5,173,356.- LUF)
Profit for the financial year 1995	180,543,749.- LUF
Dividends	(125.065.549.- LUF)
Legal Reserve	(125,000.- LUF)
Profit carried forward	50,179,844.- LUF

Through special vote, we ask you to give discharge to the directors and Commissaire for their responsibilities in accomplishing their mandate during the financial year ending 31st December 1994 and 1995.

Luxembourg, the 19th August 1996.

The Board of Directors

J. Galmond S. Kuznetsov T. Olesen
Director Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03123/587/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DISALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour DISALY S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(03137/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

DISALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.624.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 1997

Messieurs P. Weidig, A. Schaus et Madame R. Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur L. Bonani est renommé commissaire aux comptes pour le même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour DISALY S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03138/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.995.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03153/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.733.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A. tenue au siège social en date du 16 octobre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs M. Raymond Alexander Zala, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Gerben W. A. Wardenier et au Commissaire aux Comptes PRICE WATERHOUSE pour l'année 1996.
- 2) Décharge accordée à l'administrateur M. Gerben W.A. Wardenier pour la période du 1^{er} janvier au 4 août 1997.
- 3) Démission de l'administrateur M. Gerben W. A. Wardenier avec effet au 4 août 1997.
- 4) Election des administrateurs:
M. Raymond Alexander Zala,
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,
M. Jaap Everwijn avec effet au 4 août 1997.
- 5) Election de PRICE WATERHOUSE en tant que Commissaire aux Comptes.
- 6) Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.
- 7) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.
- 8) La perte qui s'élève à USD 614.947,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A.

M. J. Everwijn	MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur	Administrateur
	Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03124/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EAGLE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.842.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour EAGLE CORPORATION S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(03142/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPA TRANSPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H.R. Luxemburg B 33.985.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am zwölften Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der EUROPA TRANSPORT S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitze zu Luxemburg am 21. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 30. Juni 1989, Nummer 179.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitze zu Luxemburg, am 22. Februar 1990, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 8. Oktober 1990, Nummer 364.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer und Steuerberater, wohnhaft in D-Trier.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Heidi Matusch, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. - Neufassung des Artikels 2 - Gesellschaftszweck.
2. - Konvertierung des Kapitals von Belgischen Franken in Deutsche Mark.
3. - Umstellung des Nennwertes der Aktien von eintausend Belgischen Franken (1.000,- BEF) auf fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).
4. - Erhöhung des Gesellschaftskapitals um es auf neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM) zu bringen.
5. - Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zwei der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Gesellschaftszweck besteht im Kauf, Verkauf, Vermietung von Immobilien, deren Konzeption und Umbau, die Abwicklung von Bau- und Parzellierungsvorhaben im weitesten Sinne für eigene wie für fremde Rechnung in Inund Ausland, sowie alle anderen Aktivitäten, industrieller und finanzieller Natur auszuführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von Belgischen Franken in Deutsche Mark umzuwandeln zum Kurs von zwanzig Belgischen Franken (20,- BEF) zu einer Deutschen Mark (1,- DEM). Demzufolge beträgt das Gesellschaftskapital von vorher zwei Millionen drei hunderttausend Belgischen Franken (2.300.000,- BEF) nun einhundertfünfzehntausend Deutsche Mark (115.000,- DEM). Die Differenz des zugrundegelegten Konversionskurses von zwanzig Belgischen Franken (20,- BEF) zum aktuellen Tageskurs von zwanzig Komma dreiundsechzigzweihundertzweiundsechzig Belgischen Franken (20,63262 BEF) der bei Gründung gezeichneten zweitausenddreihundert (2.300) Aktien wurde bar eingezahlt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umstellung des Nennwertes der Aktien von eintausend Belgischen Franken (1.000,- BEF) auf fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um siebenhundertfünfundachtzigtausend Deutsche Mark (785.000,- DEM) zu erhöhen, um dasselbe von seinem aktuellen Stand von einhundertfünfzehntausend Deutsche Mark (115.000,- DEM) auf neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM) heraufzusetzen durch Neuschaffung von fünfzehntausendsiebenhundert (15.700) Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DM).

Die neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort die Summe von siebenhundertfünfundachtzigtausend Deutsche Mark (785.000,- DEM) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Fünfter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM), eingeteilt in achtzehntausend (18.000) Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM) Nennwert, in voller Höhe eingezahlt.»

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften sowie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Schätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf sechzehn Millionen einhundertsechszehnzigtausendsechshundertsieben luxemburgische Franken (16.196.607,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (250.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, H. Kappes, H. Matusch, E. Schroeder.

Für gleichlautende Ausfertigung dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 12. Januar 1998.

E. Schroeder.

(03155/228/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EQUITY INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.373.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour EQUITY INVESTMENT FUND MANAGEMENT
COMPANY S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(03149/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

ESI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 47.600.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société ESI S.A. tenue au siège social en date du 9 janvier 1998 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à élire MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

6) La perte qui s'élève à USD 80.931,98 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESI S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03150/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 47.727.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Signature

(03154/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

**F.I.E.E. S.A., Société Anonyme,
(anc. VERTLOISIRS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Walferdange.
R. C. Luxembourg B 38.720.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03171/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

ETABLISSEMENTS EDMOND MOLITOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinfort, 7A, rue de Hagen.

R. C. Luxembourg B 17.499.

Constituée par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C, n° 152 du 16 juillet 1980, modifiée par-devant le même notaire, en date du 15 avril 1983, acte publié au Mémorial C, n° 141 du 3 juin 1983, modifiée par-devant le même notaire, en date du 1^{er} décembre 1989, acte publié au Mémorial C, n° 158 du 11 mai 1990, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 août 1990, acte publié au Mémorial C, n° 45 du 5 février 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS EDMOND MOLITOR, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(03151/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

ETOILE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.587.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 7 décembre 1994.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE INVEST S.A.

Signature

(03152/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPAPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 57.390.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean Franssens, commerçant, demeurant à L-6196 Eisenborn, 10, rue de l'Ernz.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EUROPAPER, S.à r.l., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.390, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 134 du 19 mars 1997.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée EUROPAPER, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

3.- Qu'en tant qu'associé unique, il déclare dissoudre ladite société avec effet rétroactif au 2 janvier 1997.

4.- Qu'il est investi de tout l'actif et passif de la société EUROPAPER, S.à r.l., prédésignée, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de ladite société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Franssens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 1998, vol. 831, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03156/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.941.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(03157/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN COMMUNICATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.563.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1998

Est nommée administrateur Mademoiselle Géraldine Schmit, demeurant à Athus (Belgique).

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait

WOOD APPLETON, OLIVER & CO S.A.

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03158/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.368.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 septembre 1991.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

En date du 31 décembre 1997, l'assemblée générale a nommé M. Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster comme nouveau commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03162/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FOLONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 57, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.328.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois FOLONA S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.328.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente,

sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre,

qui désigne comme secrétaire, Madame Isabelle Wieme, employée privée, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social en francs luxembourgeois au cours de change de un (1,-) franc luxembourgeois pour un (1,-) franc belge.

2.- Augmentation du capital social d'un montant de deux cent trente quatre millions (234.000.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, à deux cent quatre-vingt-quatre millions (284.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission de deux cent trente-quatre mille (234.000) actions sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement en numéraire, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois des deux cent trente-quatre mille (234.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par MATHIEU LTD, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI, et renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Instauration d'un capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

5.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 14, rue Aldringen, à Luxembourg, 57, boulevard Royal.

6.- Nominations statutaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social en francs luxembourgeois au cours de change de un (1,-) franc luxembourgeois pour un (1,-) franc belge et d'abolir la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent trente-quatre millions (234.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, à deux cent quatre-vingt-quatre millions (284.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création et l'émission de deux cent trente-quatre mille (234.000) actions sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement en numéraire, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite MATHIEU LTD, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI,

représentée aux fins des présentes par Madame Marie-José Reyter, préqualifiée,

en vertu d'une procuration ci-annexée, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois; tous les autres actionnaires de la société tels que figurant sur la prédite liste de présence ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les deux cent trente-quatre mille (234.000) nouvelles actions sans désignation de valeur ont été libérées entièrement en espèces, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, de sorte que le montant de deux cent trente-quatre millions (234.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, en conséquence des deux résolutions qui précèdent de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre millions (284.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-quatre mille (284.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 23 décembre 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 14, rue Aldringen, à Luxembourg, 57, boulevard Royal.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission en leurs fonctions d'administrateurs de la société, de Madame Francine Herkes et Monsieur Charles Muller et nomme en leur remplacement, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998:

Monsieur Benoît Duvieusart,
licencié en droit,
demeurant à Roodt-sur-Syre;
Monsieur Edward Bruin,
maître en droit,
demeurant à Mondercange;
Monsieur Guy Fasbender,
employé privé,
demeurant à Vlessart/Belgique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Duvieusart, I. Wieme, M.-J. Reyter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 84, case 8. – Reçu 2.340.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

R. Neuman.

(03176/226/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 50.837.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A. tenue au siège social en date du 29 octobre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

6) Du profit qui s'élève à USD 22.177,- un montant de USD 1.109,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03159/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 27.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la S.A. EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(03160/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 27.251.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 1997

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur François Peusch, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03161/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 43.205.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXTERNE HOLDING S.A. avec siège social à L-1621 Luxembourg, 6, rue Dicks, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 29 mai 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.205.

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert Schmit, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Thérèse Brasseur, professeur, demeurant à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Wassenich, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 630.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000.000,-) à un million six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.630.000,-) par l'émission de six cent trente (630) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées par incorporation au capital d'une créance, à convertir ainsi en capital social.

2. - Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. - Souscription et libération de l'augmentation du capital social.

4. - Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 630.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000.000,-) à un million six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.630.000,-), par la création et l'émission de six cent trente (630) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par incorporation au capital d'une créance, à convertir ainsi en capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, Monsieur Albert Schmit, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Est alors intervenu Monsieur Albert Schmit, prénommé, déclarant vouloir souscrire les six cent trente (630) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 630.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir GESTION EXPERTISE ET FISCALITE S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, en date du 18 décembre 1997, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler:

- sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie;

- et sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance de l'actionnaire.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

Quatrième résolution

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Article 5.** Le capital social est fixé à un million six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.630.000,-), représenté par mille six cent trente (1.630) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital social est évaluée à vingt-trois millions quatre-vingt-trois mille deux cents francs luxembourgeois (LUF 23.083.200,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Schmit, T. Brasseur, Wassenich, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 104S, fol. 91, case 10. – Reçu 233.226 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

E. Schlessner.

(03166/227/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1998.

EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 43.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

E. Schlessner.

(03167/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.035.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A. tenue au siège social en date du 9 janvier 1998 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à élire MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

6) La perte qui s'élève à USD 54.037,52 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03163/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EUROSTAR DIAMOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.816.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société EUROSTAR DIAMOND HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 29 décembre 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au Commissaire aux Comptes M. C. R. Delveaux pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à élire MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société.

4) Election de M. C. R. Delveaux en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03164/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GALERIE SUNNEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Signature.

(03182/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

EVORAFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.321.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour EVORAFIN, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(03165/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FABIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.847.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03168/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FIBANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.003.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 21 novembre 1997

La démission de Monsieur Rory Charles Kerr, administrateur, est acceptée avec effet au 21 novembre 1997.

Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, résidant au 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel, Luxembourg est nommé administrateur en remplacement avec effet au 21 novembre 1997.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03170/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FINTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINTEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 août 1997, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Alain Rukavina, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Changement de la dénomination de la société de FINTEX S.A. en PIAVE S.A.

2. - Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PIAVE S.A.

3. - Augmentation du capital social à concurrence de cent dix-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (119.700.000,- LUF) en vue de le porter de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à cent vingt et un millions sept cent mille francs luxembourgeois (121.700.000,- LUF) par la création de cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission globale de seize millions sept cent cinquante-huit mille francs luxembourgeois (16.758.000,- LUF), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par un apport de sept millions cinquante mille (7.050.000) actions de la société de droit italien PIAVE INDUSTRIA TESSUTI ELASTICI S.p.A.

4. - Souscription et libération des cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions nouvelles par FI.VE. Finanziaria Veneta s.a.s. di Barbini Giorgio & Co., Padoue, Italie.

5. - Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille francs luxembourgeois (128.940.000,- LUF) en vue de le porter de cent vingt et un millions sept cent mille francs luxembourgeois (121.700.000,- LUF) à deux cent cinquante millions six cent quarante mille francs luxembourgeois (250.640.000,- LUF) par la création de cent vingt-huit mille neuf cent quarante (128.940) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission globale de dix-huit millions soixante mille francs luxembourgeois (18.060.000,- LUF), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par un versement en espèces.

6. - Souscription et libération des cent vingt-huit mille neuf cent quarante (128.940) actions nouvelles par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST, Luxembourg.

7. - Modification afférente de l'article 5 des statuts. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ne pas changer la dénomination de la société.

Deuxième résolution

A la suite de la décision négative sur le premier point de l'ordre du jour, la deuxième résolution devient sans objet.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (119.700.000,- LUF) en vue de le porter de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à cent vingt et un millions sept cent mille francs luxembourgeois (121.700.000,- LUF) par la création de cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission globale de seize millions sept cent cinquante-huit mille francs luxembourgeois (16.758.000,- LUF), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

Ensuite est intervenue:

FL.VE. FINANZIARIA VENETA S.A.S. DI BARBINI GIORGIO & CO., une société de droit italien, ayant son siège social à Padoue, Italie,

ici représentée par Maître Alain Rukavina, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire les cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et payer la prime d'émission d'un total de seize millions sept cent cinquante-huit mille francs luxembourgeois (16.758.000,- LUF).

La libération se fait par apport de sept millions cinquante mille (7.050.000) actions de la société de droit italien PIAVE INDUSTRIA TESSUTI ELASTICI S.p.A., ayant son siège social à Feltre, Italie.

La valeur de l'apport a été attestée au notaire instrumentaire par un rapport du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'Entreprises, de Luxembourg, en date du 25 novembre 1997, et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que le mode d'évaluation retenu conduit à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions PIAVE S.A., société anonyme à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 119.700 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune augmentée d'une prime d'émission de LUF 16.758.000.

Le rapport du réviseur restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée retient que la dénomination de la société n'ayant pas été modifiée, il y a lieu de comprendre et de lire ci-dessus dans la conclusion du réviseur FINTEX S.A. au lieu de PIAVE S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille francs luxembourgeois (128.940.000,- LUF) en vue de le porter de cent vingt et un millions sept cent mille francs luxembourgeois (121.700.000,- LUF) à deux cent cinquante millions six cent quarante mille francs luxembourgeois (250.640.000,- LUF) par la création de cent vingt-huit mille neuf cent quarante (128.940) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission globale de dix-huit millions soixante mille francs luxembourgeois (18.060.000,-LUF), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Sixième résolution

Ensuite est intervenue:

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Yves Cacclin, employé privé, demeurant à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire les cent vingt-huit mille neuf cent quarante (128.940) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La libération se fait par un versement en espèces du montant de cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille francs luxembourgeois (128.940.000,- LUF) en capital et dix-huit millions soixante mille francs luxembourgeois (18.060.000,- LUF) en prime d'émission, de sorte que ces montants sont dès maintenant à la libre disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Septième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est de deux cent cinquante millions six cent quarante mille francs luxembourgeois (250.640.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante mille six cent quarante (250.640) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.850.000,- LUF)

L'apport en nature représente un apport de l'intégralité des actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 en ce qui concerne le droit d'apport est sollicitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Rukavina, M. Kapp, P. Lentz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 1997, vol. 404, fol. 26, case 11. – Reçu 1.470.000,- francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 1998.

E. Schroeder.

(03172/228/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FOTOINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 56.262.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FOTOINVEST LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 13 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Gordon Humphreys ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Máire Gallagher, employée privée, demeurant à Woippy (F).

La ratification de la nomination de Mademoiselle Máire Gallagher nommée en remplacement de Monsieur Gordon Humphreys ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Humphreys seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03178/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.931.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour FIPARSUR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Walleers

(03173/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.931.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour FIPARSUR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Walleers

(03174/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.931.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour FIPARSUR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Walleers

(03175/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

**GAMMAFUND CAPITAL, Société Anonyme,
(anc. GAMMAFUND ADVISORY, Société Anonyme).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.328.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAMMAFUND ADVISORY, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 du 18 mai 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Christophe Adam, employé privé, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société de GAMMAFUND ADVISORY en GAMMAFUND CAPITAL et modification de l'article premier des statuts.
- 2.- Changement de l'objet social de holding en soparfi et modification de l'article trois des statuts.
- 3.- Modification du dernier alinéa de l'article quatorze des statuts ainsi que modification de l'article seize des statuts concernant la gestion journalière.
- 4.- Nomination d'administrateurs supplémentaires.
- 5.- Octroi de pouvoirs au conseil d'administration pour nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués et d'autres organes de direction et pour déterminer leurs pouvoirs.
- 6.- Décision à prendre quant à la constitution d'une réserve spéciale.
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GAMMAFUND ADVISORY en GAMMAFUND CAPITAL.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GAMMAFUND CAPITAL («la société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée abandonne le statut d'une société holding pour adopter celui d'une soparfi.

L'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet le conseil à une ou plusieurs sociétés d'investissement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article quatorze des statuts ainsi que l'article seize des statuts concernant la gestion journalière, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 14. (dernier alinéa).** Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à un ou deux administrateurs-délégués, à un comité de direction ou à un directeur général.»

«**Art. 16.** Le ou les administrateurs-délégués, le comité de direction ou le directeur général de la société auront pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la société, ainsi que l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale.»

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Roger Cocquyt, Administrateur-Directeur de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-2180 Ekeren;
- Monsieur Paul-André Meyers, Executive Manager de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-1970 Wezembeek;
- Monsieur Jean-Pierre Wijsgeer, Deputy General Manager de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-3140 Keerbergen;
- Monsieur Jos Borremans, Administrateur-Directeur de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-3090 Overijse;
- Monsieur Jean-Luc Gavray, Responsable Direction Risques et BO de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-8026 Strassen.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués et d'autres organes de direction et de déterminer leurs pouvoirs.

Sixième résolution

Il est constitué une réserve indisponible dont le montant initial sera décidé et pourra ensuite être augmenté par l'assemblée des actionnaires statuant à une majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Cette réserve pourra être réduite exclusivement par imputation des pertes ou par décision de l'assemblée des actionnaires statuant à une majorité de trois quarts des voix présentes ou représentées.

L'assemblée décide de fixer le montant initial de cette réserve à la somme des résultats reportés et du bénéfice de l'exercice constatés au jour de l'acte notarié, soit trois cent soixante millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois (360.472.989,- LUF) et de l'alimenter par prélèvement sur ces résultats reportés et bénéficié de l'exercice.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration est composé maintenant de:

- Monsieur Freddy Van Den Spiegel, président du Comité de Direction de FORTIS INVESTMENTS BELGIUM;
- Monsieur Patrick Evrard, Administrateur-Directeur de la CGER BANQUE S.A.;
- Monsieur Marc Schiepers, Vice-Président du Comité de Direction de la CGER ASSURANCES S.A.;
- Monsieur Dirk De Batselier, Sous-Directeur de FORTIS INVESTMENTS BELGIUM;
- Monsieur Pierre Detournay, Administrateur-Délégué et Président du Comité de Direction de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.;
- Monsieur Roger Cocquyt, Administrateur-Directeur de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-2180 Ekeren;
- Monsieur Paul-André Meyers, Executive Manager de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-1970 Wezembeek;
- Monsieur Jean-Pierre Wijsgeer, Deputy General Manager de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-3140 Keerbergen;
- Monsieur Jos Borremans, Administrateur-Directeur de ASLK-CGER BANK, demeurant à B-3090 Overijse;
- Monsieur Jean-Luc Gavray, Responsable Direction Risques et BO de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-8026 Strassen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jacquemin, G. Rock, C. Adam, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 1997, vol. 404, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 1997.

E. Schroeder.

(03183/228/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FONTELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 45, rue Paul Henkes.

R. C. Luxembourg B 50.014.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 1998

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société en date du 31 décembre 1997, par Monsieur Aloyse Keup, que ce dernier démissionne de son mandat de gérant technique avec effet au 1^{er} janvier 1998.

L'associé unique, Monsieur José Fontes, accepte cette démission et donne décharge pleine et entière au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

A la suite de cette démission, Monsieur José Fontes devient gérant unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

Pour extrait conforme
J. Fontes

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03177/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GARTEX S.A.(en liquidation), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.968.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1997

La FIDUCIAIRE MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GARTEX S.A. (en liquidation)
FIN-CONTROLE S.A.

*Le Liquidateur
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03184/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GARTEX S.A.(en liquidation), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.968.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1997

1. La liquidation de la société GARTEX S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
3. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997.
4. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03185/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FRATRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.520.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRATRIA HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 61.520, avec siège à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire, Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Mauricio Curvelo De Almeida Prado, avocat, demeurant à Sao Paulo, Brésil.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par des fondés de procuration ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et qui est signée des membres du bureau et des actionnaires, respectivement de leurs mandataires et du notaire instrumentant, pour être soumise à l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (21.250.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par l'actionnaire majoritaire et renonciation au droit de préférence par l'autre actionnaire.

3) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4) Divers.

Le bureau constate en conséquence que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les propositions portées à son ordre du jour.

Madame le Président expose que la société a été constituée le 4 novembre 1997 par acte du notaire instrumentaire, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est en cours, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) entièrement libéré.

Madame le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité, mais par scrutins séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (21.250.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription des actions nouvelles par la BANQUE PICTET & CIE de Genève, ici représentée par Madame Maria Dennewald, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 décembre 1997 annexée aux présentes après avoir été signée et validée par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Cette souscription a été libérée en espèces ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire, l'autre actionnaire ayant formellement renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts sociaux pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (21.250.000,- LUF), représenté par vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas de l'article 5 ayant trait au capital autorisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ deux cent soixante mille francs (260.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dennewald, Birgen-Ollinger, Curvelo de Almeida Prado, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 68, case 12. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03179/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

FRATRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

P. Frieders.

(03180/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 14.755.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03187/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GROSSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(03189/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

dollars US (1.230.009,- USD) à quatre cent cinquante mille cent vingt dollars US (450.120,- USD) par absorption de la perte reportée et l'annulation de vingt-trois mille six cent trente-trois (23.633) actions numérotées de treize mille six cent quarante et un (13.641) à trente-sept mille deux cent soixante-treize (37.273).

2) Modification subséquente de l'article 3, paragraphe 1 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de réduire le capital social souscrit à concurrence de sept cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars US (779.889,- USD), pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent trente mille et neuf dollars US (1.230.009,- USD) à quatre cent cinquante mille cent vingt dollars US (450.120,- USD), par absorption de la perte reportée et d'annuler vingt-trois mille six cent trente-trois (23.633) actions numérotées de treize mille six cent quarante et un (13.641) à trente-sept mille deux cent soixante-treize (37.273).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphe 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à USD 450.120,- (quatre cent cinquante mille cent vingt USD), représenté par 13.640 (treize mille six cent quarante) actions d'une valeur nominale de USD 33,- (trente-trois USD) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Vanderkerken, C. Bittler, P. Lorenzato, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 janvier 1998, vol. 460, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 1998.

A. Lentz.

(03190/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 1998.

A. Lentz.

(03191/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GOST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1997

1. Agrément de la cession de la totalité des parts de la société GOST S.A.

2. Divers.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour extrait conforme
GOST S.A.

P. Rossi P. Dermitzel
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03188/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GUYAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.825.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 décembre 1997

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission du commissaire aux comptes et nomme en remplacement la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03194/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HAPPY RELATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.371.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Schmit

La gérante

(03197/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.085.

—
L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1997 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, la Société Civile KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Pour HAUTVAL ENTERPRISES

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03198/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 55.934.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Appeared:

Mr David B. Jaffe, general counsel, residing in Luxembourg,
acting as proxy holder of the board of directors of GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., a joint stock company,
having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
pursuant to a resolution of the board of directors passed on December 24, 1997, a certified copy of which, signed ne
varietur by the person appearing and the notary, will remain attached to this deed,
who declared and required the notary to state that:

I.- GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A. was incorporated as a corporation in the form of a «société anonyme»
by deed of the undersigned notary on July 26, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
number 562 on November 2, 1996, modified by deed of the undersigned notary on August 13, 1996, published in the
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 on November 14, 1996, registered at the Trade and
Companies, Register in Luxembourg-City under section B and number 55.934, with a fully paid up corporate capital of
thirty million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 30,250,000.-), divided into thirty thousand two
hundred and fifty (30,250) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

Article five, paragraphs three and four, of the Articles of Incorporation states that:

«The authorised capital of the Corporation is fixed at one billion five hundred million Luxembourg Francs (LUF
1,500,000,000.-).

The board of directors is authorised, during a period of five years after the date of this deed to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital, by issuing shares or convertible bonds or other instruments representing such increased amount of capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued with or without a premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

II. - The board of directors, in its meeting of December 24, 1997, has resolved to increase the corporate capital of the corporation within the limits of the authorized capital by six hundred ten million Luxembourg francs (LUF 610,000,000.-), from thirty million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 30,250,000.-) to six hundred forty million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 640,250,000.-), by the creation and issuance of six hundred ten thousand (610,000) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the shares extant.

III. - The board of directors has admitted to subscription of the new shares GUARDIAN EUROPE S.A., a joint stock company, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

IV. - All the new shares have been entirely paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

V. - The board of directors has been informed of the waiver by the minority shareholder of his preferential subscription right.

VI. - As a consequence to the above capital increase, article five, first paragraph, of the Articles of Incorporation is modified as follows:

«**Art. 5. (first paragraph).** The fully paid-up capital is fixed at six hundred forty million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 640,250,000.-) francs, divided into six hundred forty thousand two hundred and fifty (640,250) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share, which have been entirely paid in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the aforementioned increase of capital are estimated at approximately six million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 6,500,000.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Pardevant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur David B. Jaffe, «general counsel», demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 24 décembre 1997, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 2 novembre 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 14 novembre 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.934, au capital social intégralement libéré de trente millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 30.250.000.-), représenté par trente mille deux cent cinquante (30.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) chacune.

L'article cinq, alinéas trois et quatre, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé de la société est fixé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 1.500.000.000.-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à dater de cet acte, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou d'autres instruments représentant cette augmentation. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, vendues et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des augmentations de capital.»

II. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 24 décembre 1997, a décidé de réaliser une tranche de l'augmentation de capital autorisée, à concurrence de six cent dix millions de francs luxembourgeois (LUF 610.000.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 30.250.000,-) à six cent quarante millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 640.250.000,-), par la création et l'émission de six cent dix mille (610.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III. - Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles GUARDIAN EUROPE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

IV. - Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

V. - Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

VI. - A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital est fixé à six cent quarante millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 640.250.000,-), représenté par six cent quarante mille deux cent cinquante (640.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.B. Jaffe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 104S, fol. 91, case 9. – Reçu 6.100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

E. Schlessler.

(03192/227/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 55.934.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

E. Schlessler.

(03193/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HANIEL SHIPPING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5552 Remich, 20, route de Mondorf.

H. R. Luxemburg B 59.931.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am sechsten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANIEL REEDEREI HOLDING, GmbH, mit Sitz in D-47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, hier vertreten durch Herrn Rolf Günther, Prokurist, wohnhaft in D-47167 Duisburg, Barbarastrasse 92 und Herrn Rainer Tadsen, Rheinpatentinhaber, wohnhaft in D-47506 Neunkirchen-Vluyn, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Remich am 6. Januar 1998, welche Vollmacht ne varietur durch die Kompargenten und den instrumentierenden Notar unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannten Kompargenten Rolf Günther und Rainer Tadsen, handelnd in ihrer erwähnten Eigenschaft erklären dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANIEL SHIPPING, GmbH, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 556 vom 9. Oktober 1997.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt, welche von der

Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANIEL REEDEREI HOLDING, GmbH, mit Sitz in D-47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, allein gehalten werden.

Als dann erklären die vorgenannten Komparenten, in ihrer erwähnten Eigenschaft folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Die Komparenten beschliessen mit Wirkung auf den heutigen Tag die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5488 Ehnen, 1, rue Wormeldange-Haut nach L-5552 Remich, 20, route de Mondorf und dementsprechend Artikel 4 (Absatz 1) der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Günther, R. Tadsen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 janvier 1998, vol. 460, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 janvier 1998.

A. Lentz.

(03195/221/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HANIEL SHIPPING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-5552 Remich, 20, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 59.931.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 1998.

A. Lentz.

(03196/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HELITRONIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7591 Beringen, 30, rue Hurkes.

R. C. Luxembourg B 22.290.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Laux
Le gérant

(03199/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HELVETIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.768.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELVETIA, SICAV, ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, R.C. Luxembourg section B numéro 49.768, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 63 du 9 février 1995; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé à tous les actionnaires le 19 novembre 1997, toutes les actions étant exclusivement émises sous forme nominative, conformément à l'article 6 des statuts.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 43.516 (quarante-trois mille cinq cent seize) actions, actuellement émises, 33.364 (trente-trois mille trois cent soixante-quatre) actions, soit 76,67% du capital, sont présentes

ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts:

Art. 9 par. 1. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de janvier et pour la première fois en 1998.

2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires représentés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Afin de mieux se conformer aux exigences légales, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1997, vol. 831, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03200/215/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 56.211.

Décision de l'actionnaire unique

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 24 novembre 1997 les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Gerben W.A. Wardenier, M. Raymond A. Zala pour l'année 1996.

2) Décharge accordée à l'administrateur M. Gerben W.A. Wardenier pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 4 août 1997.

3) Election des administrateurs:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

- M. Jakob P. Everwijn avec effet au 4 août 1997;

- M. Raymond A. Zala;

4) Les mandats des administrateurs expireront à la suite de la prochaine décision des actionnaires appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

5) La perte qui s'élève à LUF 1.097.255,- est reportée.

Pour HKL (TAVY), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

J. Everwijn

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03208/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HOLDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 3.971.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03209/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelage.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille sept cent cinquante (1.750) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (28.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital social de LUF 168.500.000,- (cent soixante-huit millions cinq cent mille LUF) pour le porter de son montant actuel de LUF 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille LUF) à LUF 197.000.000,- (cent quatre-vingt-dix-sept millions LUF), moyennant l'émission de 10.345 (dix mille trois cent quarante-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, souscription des actions nouvelles par HENRAUX S.p.A et libération partielle de ces actions moyennant conversion en capital de deux créances de LUF 158.555.566,- détenues par HENRAUX S.p.A.

b) Modification afférente de l'article 5 des statuts après adoption du point a) de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent soixante-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 168.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 28.500.000,-) à cent quatre-vingt-dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 197.000.000,-) par transformation en capital à due concurrence de deux créances détenues par HENRAUX S.p.A., avec siège social à I-55049 Querceta (Lucca), 49, Via Deposito, au montant total de cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-six francs luxembourgeois (LUF 158.555.566,-), savoir:

a) une créance au montant de cent millions deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-six francs luxembourgeois (LUF 100.237.466,-) envers HENRAUX EUROPE S.A.,

b) une créance au montant de cinquante-huit millions trois cent dix-huit mille cent francs luxembourgeois (LUF 58.318.100,-) envers la société de droit brésilien MINERALI MINERACAO LTDA, avec siège social à Sao Paulo/Brésil, 407, Rua Caminho do Engenho.

L'assemblée marque son accord avec cette conversion de créances en capital.

Les prédites créances font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises LUX-AUDIT S.A., avec siège social à Luxembourg.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

« D. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport d'un montant de 158.555.566,- LUF. Ce montant, augmenté de l'apport en numéraire de 9.944.434,- LUF à libérer dans les prochains jours, correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription la société HENRAUX S.p.A., préqualifiée, pour laquelle intervient Monsieur Emile Dax, préqualifié, agissant en vertu d'un pouvoir annexé aux présentes.

Le souscripteur, représenté comme dit ci-avant, marque son accord avec cette conversion de créances en capital.

Les dix mille trois cent quarante-cinq (10.345) actions nouvelles souscrites par la société HENRAUX S.p.A., préqualifiée, sont attribuées pour la conversion en capital des créances envers l'actionnaire majoritaire à concurrence de cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-six francs luxembourgeois (LUF 158.555.566,-).

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 197.000.000,-) représenté par douze mille quatre-vingt-quinze (12.095) actions, sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée constate que le capital de la société est libéré à concurrence de cent quatre-vingt-sept millions cinquante-cinq mille cinq cent soixante-six francs luxembourgeois (187.055.566,-).

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 1998, vol. 838, fol. 39, case 12. – Reçu 1.685.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1998.

F. Kessler.

(03201/219/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HENRAUX EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1998.

F. Kessler.

(03202/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HISTO CONSTRUCTION S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. HISTO CONSTRUCTION S.A.).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de son collègue absent Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HISTO CONSTRUCTION S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 450 du 11 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Baumann, attaché de direction à la BIL, demeurant à Belvaux.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Irène Kempf, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transformation de la «société anonyme» relevant du droit commun en «société anonyme holding».

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

3) Augmentation du capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de dix-huit mille (18.000)

actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4) Souscription des dix-huit mille (18.000) actions nouvelles par la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., avec siège social a L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

5) Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

6) Modification de l'article 3, paragraphe 1, des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la «société anonyme» relevant du droit commun en «société anonyme holding».

Suite à cette transformation, les versions anglaise et française de l'article 2 des statuts de la société sont modifiées et auront la teneur suivante:

Version anglaise:

«The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are connected with its purpose or favorise it, within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended laws on commercial companies.».

Version française:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription – Libération

La société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par Monsieur Guy Baumann, attaché de direction à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Belvaux,

déclare souscrire les dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et les libérer par un paiement en espèces d'un montant de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant, de sorte que le montant de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Renonciation

Les autres actionnaires de la société déclarent par la présente renoncer à leur droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital prémentionnée, l'assemblée décide de modifier les versions anglaise et française de l'article 3, paragraphe 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The corporate capital is fixed at twenty-three million Luxembourg francs (23,000,000.- LUF), divided into twenty-three thousand (23,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

Version française:

«Le capital social est fixe a vingt-trois millions de francs luxembourgeois (23.000.000.- LUF), divisé en vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000.- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Baumann, Kempf, Pennacchio, d'Huart.

Enregistré à Capellen, le 7 janvier 1998, vol. 411, fol. 77, case 4. – Reçu 180.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 1998.

A. Weber.

(03203/236/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HISTO CONSTRUCTION S.A.H., Société Anonyme Holding,

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03204/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HISTO CONSTRUCTION S.A.H., Société Anonyme Holding,

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.219.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour HISTO CONSTRUCTION S.A.H., Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(03205/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

HTF LUXHOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 44.305.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 1997**Conseil d'Administration:*

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur François Peusch, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 7 juillet 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03210/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 28.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(03214/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 28.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1997

Messieurs A. Schaus, L. Bonani et A. de Bernardi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame M-F Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour le même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour I.F. INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03215/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Le bilan au 15 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour INTERNATIONAL BOND FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature

Signature

(03216/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

INTERNATIONAL EUROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.615.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03217/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

IPSOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.038.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03222/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.436.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 janvier 1998 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée Générale a pris acte, avec regrets, du décès de l'administrateur-délégué Monsieur Paul Everard.

L'administrateur décédé sera remplacé par la société Moorhen Developments Limited avec siège social au 18, Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande). Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 janvier 1998.

Pour INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03218/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

INVERSORA ELECTRICA ANDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.489.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour INVERSORA ELECTRICA ANDINA S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(03220/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

JB BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 61.611.

Assemblée Générale Extraordinaire

La soussignée Marlyse Schoubrenner, associée unique de la JB Boutique, S.à r.l. créée le 13 novembre 1997 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 novembre 1997, a décidé de céder ce jour le 500 parts sociales qu'elle détient dans ladite société à Monsieur Gilles Reckert et à Mlle Corinne Reckert.

Le capital social de la S.à r.l. est donc à partir de ce jour détenu par:

- Monsieur Gilles Reckert	250 parts
- Mlle Corinne Reckert	250 parts
Total:	500 parts

Luxembourg, le 10 janvier 1998.

M. Schoubrenner

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03223/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

JB BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 61.611.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les soussignés Corinne Reckert et Gilles Reckert, actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la JB Boutique, S.à r.l. et se considérant dûment convoqués se sont réunis ce jour en assemblée générale extraordinaire et ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Marlyse Schoubrenner gérante technique de ladite société avec pouvoir d'engager la société.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Signature Signature
Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03224/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J.G. MULLER-LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.
R. C. Luxembourg B 42.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la J.G. MULLER-LUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(03225/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

JORAY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.858.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03226/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

JORAY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.858.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 3 juin 1997 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

*Pour inscription
Réquisition*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03227/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KERALA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 45.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 1998

La démission de Madame M-F Ries-Bonani de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

*Pour extrait sincère et conforme
KERALA S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03230/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KEY HOTELS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.929.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour KEY HOTELS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(03231/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

JORWINE FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2017 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

Suite à l'assemblée générale du 20 janvier 1998, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

La démission de l'ensemble du conseil d'administration et des commissaires aux comptes est acceptée avec décharge.

Deuxième résolution

Ont été appelés à la fonction d'administrateurs:

- Madame Bernart, Myriam, 20, rue des Ecoles à F-77310 Pringy;
- Monsieur Jhean, Roland, 1, allée du Castel à F-95580 Margency;
- COSTALINE LTD (BVI), avec siège à Tortola.

Madame Bernart, Myriam assurera la fonction d'administrateur-délégué suite au conseil d'administration de ce jour.

Troisième résolution

A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FIBETRUST sc, 40, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2017 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le siège de la société est transféré au 40, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

M. Bernart

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03228/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KEYWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 5460 Trintange, 11, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 54.156.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Demeter Michael Ikonomu, traducteur-professeur de la langue allemande, demeurant à 5460 Trintange, 11, rue de la Montagne.

2.- Monsieur Ernst Kretschmer, professeur de littérature allemande, demeurant à 2, Via dei Boderi, I-21100 Varese, ici représenté par Monsieur Demeter Michael Ikonomu, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 19 décembre 1997.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et tous les comparants, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

3.- Monsieur Danio Maldussi, professeur de français à l'Université Bocconi à Milan, demeurant à 31, via Matteotti, I-26034 Piadena, .

Lesquels parties déclarent ce qui suit:

I.- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée KEYWARE, S.à r.l., avec siège social à 11, rue de la Montagne, 5460 Trintange, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 54.156.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 1996, publié au Mémorial C numéro 267 du 3 juin 1996.

III.- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale constate les cessions de parts suivantes:

a) Monsieur Demeter Michael Ikonomu, prénommé, a cédé quatre-vingt-trois (83) parts sociales, qu'il détenait dans la prédite société, à Monsieur Danio Maldussi, prénommé, et ce acceptant,

b) Monsieur Ernst Kretschmer, préqualifié, a cédé quatre-vingt-trois (83) parts sociales, qu'il détenait dans la prédite société, à Monsieur Danio Maldussi, prénommé, et ce acceptant.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Lesdites cessions de parts sociales restent annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Messieurs Ernst Kretschmer et Demeter Michael Ikonomu, préqualifiés et agissant en leur qualité de gérants déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter ces cessions de parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Demeter Michael Ikonomu, traducteur-professeur de la langue allemande, demeurant à 11, rue de la Montagne, 5460 Trintange, cent soixante-sept parts sociales	167
2.- Monsieur Ernst Kretschmer, professeur de littérature allemande, demeurant à 2, Via dei Boderi, I-21100 Varese, cent soixante-sept parts sociales	167
3.- Monsieur Danio Maldussi, professeur de français à l'Université Bocconi à Milan, demeurant à 31, via Matteotti, I-26034 Piadena, cent soixante-six parts sociales	166
Total: cinq cents parts sociales	500

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges incombant à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à 30.000,- francs.

Dont acte, fait et passe à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. M. Ikonomu, D. Maldussi, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 1997, vol. 346, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 1998.

H. Beck.

(03232/201/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

**DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.347.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth November.

Before us, Maître Camille Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19th November, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number (4) of 4th January, 1991.

The meeting was opened by M^e Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary, M^e Gaston Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Claude Rume, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1) To change the denomination of the Corporation to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A., and to amend article 1 of the Articles of Incorporation accordingly.

2) To amend the reference in article 3 to KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND by a reference to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

3) To amend the reference in article 15 to KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED by a reference to DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD.

II. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholder, signed by the shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The denomination of the Corporation is changed to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.

Second resolution

As a result of the first resolution, article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation is amended so that it now reads as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a Société Anonyme under the name of DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.

Third resolution

The reference in article 3 to KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND is replaced by a reference to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

Fourth resolution

The reference in article 15 to KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED is replaced by a reference to DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately forty thousand Luxembourg Francs (LUF 40,000.-).

There being no further business, the General Meeting was terminated at 3 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the Board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 4 du 4 janvier 1991.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Me Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Gaston Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Claude Rume, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination de la Société en DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2) De remplacer dans l'article 3 la référence à KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND par une référence à DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

3) De remplacer dans l'article 15 la référence à KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED par une référence DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés signées par les actionnaires, le bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié de manière à lire:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.»

Troisième résolution

Dans l'article 3 la référence à «KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND est remplacée par une référence à DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

Quatrième résolution

Dans l'article 15 la référence à KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED est remplacée par une référence DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Hoss, G. Juncker, C. Rume, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg..

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(03233/215/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KONKRET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 142, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Hoerold

Le gérant

(03234/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KOUDOURROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1646 Niedercorn, 64, rue Saint-Pierre.

R. C. Luxembourg B 55.348.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03235/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MALESCOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 46.070.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société MALESCOT S.A. qui s'est tenue en date du 13 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Marc Seimetz ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

La ratification de la nomination de Monsieur Patrick Haller nommé en remplacement de Monsieur Marc Seimetz ainsi que le question de la décharge à accorder à Monsieur Seimetz seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03248/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LABECASTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Depuis le 1^{er} décembre 1997, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
- Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
- Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

A été nommé commissaire depuis cette date:

- Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.

Le siège social de la société a été transféré à partir du 1^{er} décembre 1997 à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

LABECASTE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03236/255/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

L'INEDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Iltzig.

Entre les soussignés:

- 1) Caspary Joel José Georges, demeurant à Luxembourg, 152, route d'Esch, ci-après dénommé le cédant, et
- 2) Libra Enterprises Inc., Marshall Islands, établie à R.R.E. Commercial Center, Delap Wing Suite, 208, P.O. Box, Majuro, Marshall Islands MH 96960, représentée par M^e Lex Thielen, ci-après dénommé le cessionnaire, il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède par la présente au cessionnaire qui accepte pour son compte ou le compte de tiers, 500 parts de la L'INEDIT, S.à r.l., sise à L-5852 Hesperange, 3, rue d'Iltzig.

2) Le prix de cession a été fixé à 10.000,- LUF (dix mille francs) qui a été réglé par le cessionnaire au cédant à l'instant et le cédant reconnaît avoir reçu cette somme au moment de la signature de la présente convention.

3) Tous frais quelconque découlant de la présente cession y compris tous frais d'enregistrement éventuels ou signification sont à la charge du cessionnaire

4) Chaque partie reconnaît avoir reçu un original de la présente convention.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

M. J. Caspary

M^e L. Thielen

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03237/318/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LOMENIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.973.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(03238/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

KASEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 41.940.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03229/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LUXPROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.895.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 501, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour LUXPROP S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(03244/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MACHRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.268.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03245/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MALERBETRIEB BURG & KIRCH, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6858 Muenschecker, Duerfstrooss 6.
R. C. Luxembourg B 50.261.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les gérants

S. Kirch

C. Burg

(03247/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LUCCHINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.171.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUCCHINI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, R. C. Luxembourg, section B numéro 28.171, constituée suivant acte reçu le 7 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 219 du 13 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 13 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 200 du 20 juillet 1989 et le 12 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 187 du 18 avril 1991, tous acte du ministère du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Véronique Houters, employée privée, demeurant à Ethe, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social, par apport en espèces, de ECU 6.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de ECU 24.000.000,- à ECU 30.000.000,-, avec émission de 600.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 10,- chacune, assorties d'une prime d'émission totale de ECU 3.000.000,-.

2.- Souscription et libération des actions.

3.- Modifications afférentes de l'article 5.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ECU 6.000.000,- (six millions d'ECU), et de le porter ainsi de son montant actuel de ECU 24.000.000,- (vingt-quatre millions d'ECU) à ECU 30.000.000,- (trente millions d'ECU), par la création et l'émission de 600.000 (six cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 10,- (dix ECU) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de ECU 3.000.000,- (trois millions d'ECU).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté au vu des procurations et de bulletins de renonciation que les actionnaires actuels ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription à l'occasion de la présente émission de nouvelles actions, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles de nouveaux actionnaires.

Souscription – Libération

Au vu des bulletins de souscription présentés par le président à l'assemblée, celle-ci et le notaire instrumentant constatent la souscription effective des 600.000 (six cent mille) actions nouvelles par quatre nouveaux actionnaires et leur libération intégrale par ceux-ci en numéraire ainsi que le paiement de la prime d'émission par versement à un compte bancaire au nom de la société LUCCHINI INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de ECU 9.000.000,- (neuf millions d'ECU) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à ECU 30.000.000,- (trente millions d'ECU), représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de ECU 10,- (dix ECU) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois millions neuf cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Renard, V. Houters, C. Mathu, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 32, case 1. – Reçu 3.672.846 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(03239/215/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LUCCHINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour la société
Signature

(03240/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MANUPED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7865 Alzingen.

R. C. Luxembourg B 19.149.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Berscheid-Schwebach

Le gérante

(03249/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MARBRISTONE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.250.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03250/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

LUX-AVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.041.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de LUX-AVANTAGE, R.C. Numéro B 46.041, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 54 du 8 février 1994.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C Nos 662 du 26 novembre 1997 et 684 du 5 décembre 1997, et au Luxemburger Wort des 26 novembre et 5 décembre 1997.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1997; affectation du bénéfice du compartiment et par classe d'actions.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 222.693 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 18 décembre 1997, 712 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997 après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1997 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-AVANTAGE I:

Actif net au 30.09.1997	3.887.986.024,- LUF
Bénéfice net réalisé au 30.09.1997	116.980.567,- LUF

Adoptant la décision du Conseil d'Administration l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce Compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui est distribuée sous forme de dividende à raison de 591,- LUF par action payable à partir du 12 janvier 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1997.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur Alphonse Sinnes et la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Jacques Mangen qui termine le mandat de Monsieur Sinnes.

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1993 avait fixé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Le Conseil d'Administration se compose donc actuellement des membres suivants:

Monsieur Raymond Kirsch, président;
 Monsieur Armand Weis, vice-président;
 Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;
 Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur;
 Monsieur Henri Germeaux, administrateur;
 Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;
 Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;
 Monsieur Jacques Mangen, administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du réviseur d'entreprises COOPERS & LYBRAND pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de LUF 878.252,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Nickels, C. Bettendorff, M. Kieffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(03241/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MEDICAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 50.925.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour la société

Signature

(03254/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

MENUISERIE PONCIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.

R. C. Luxembourg B 41.941.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 16 janvier 1998, vol. 123, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Poncin

Le gérant

(03255/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1998.